

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **12 mars 2018** à 19 heures à la salle du conseil située au 268, rue Principale à Issoudun.

Sont présents :   Monsieur Marco Julien, conseiller no 1  
                          Monsieur René Bergeron, conseiller no 2  
                          Monsieur Bertrand Le Grand, conseiller no 3  
                          Monsieur Gaston L'Heureux, conseiller no 4  
                          Monsieur Fernand Brousseau, conseiller no 5  
                          Monsieur Jean-François Messier, conseiller no 6

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présente, madame Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité.

## **1.    OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

## **2.    RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

### **RÉSOLUTION 2018-03-44**

Conformément aux articles 153 et 157 du Code municipal, les soussignés, membres du conseil de la municipalité d'Issoudun, étant tous présents le 12 mars 2018 à 19h, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1.   Embauche de l'inspecteur municipal

Il est proposé par monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres qui sont tous présents, de renoncer à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

## **3.    ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **RÉSOLUTION 2018-03-45**

ATTENDU l'ordre du jour suivant :

1.   Renonciation de l'avis de convocation
2.   Adoption de l'ordre du jour
3.   Embauche de l'inspecteur municipal
4.   Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité des membres qui sont tous présents d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 mars 2018.

## **4.    EMBAUCHE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

### **RÉSOLUTION 2018-03-46**

ATTENDU QUE le comité de sélection a suivi un processus rigoureux incluant la publication de l'offre d'emploi et la tenue d'entrevues;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré cinq (5) candidats en entrevue;

ATTENDU QU'à la suite de ce processus, le comité de sélection recommande l'embauche de monsieur Luc Lachance;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'embauche de monsieur Luc Lachance à titre d'inspecteur municipal (travaux publics) et d'autoriser la mairesse, madame Annie Thériault, et la directrice générale, madame Lucie Beaudoin, à signer le contrat de travail avec monsieur Luc Lachance aux conditions telles qu'acceptées.

## **5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **RÉSOLUTION 2018-03-47**

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 20h.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la municipalité.

---

Annie Thériault, mairesse

---

Lucie Beaudoin, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

